



Printemps 2024

Stages sportifs du 8 au 19 avril

Pass découverte		
☐ 5 DEMI-JOURNÉES LA SEMAINE DE STAGE - TARIF : 19,80€ ☐ 5 JOURNÉES LA SEMAINE DE STAGE - TARIF : 39,60€	HORAIRES	
MULTISPORTS Gymnase Charcot	☐ 9h30 - 12h30 ☐ 14h - 17h	☐ 1 ☐ 2
ESCALADE & GYMNASTIQUE Gymnase Mistral	☐ 9h30 - 12h30 ☐ 14h - 17h	☐ 1

Pass évason		
☐ 5 JOURNÉES LA SEMAINE DE STAGE - TARIF : 37,30€	HORAIRES	
MULTISPORTS Gymnase Charcot	☐ 9h30 - 17h	☐ 1 ☐ 2



Semaine 1 : du 8 au 12 avril

Semaine 2 : du 15 au 19 avril

Inscriptions en ligne sur l'espace famille jusqu'au vendredi précédant le début des activités
ou à l'accueil unique à partir du 26 mars à 14h (sur rendez-vous : 01 49 84 56 56)
dans la limite des places disponibles



Fresnes

Bulletin d'inscription

Printemps 2024 - Stages sportifs du 8 au 19 avril

Nom de l'enfant :

Classe :

Prénom :

Nom du responsable :

Date de naissance :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Établissement scolaire :

Email (en lettres capitales) :

Autorisation parentale

Je soussigné(e),
responsable de l'enfant, déclare avoir pris connaissance des horaires et lieux de stages et autorise mon enfant à y participer. Je m'engage à ce que mon enfant respecte les règles élémentaires de bonne conduite, de sécurité et de bien vivre-ensemble. J'autorise les éducateurs à apporter, le cas échéant, les premiers soins nécessaires à l'enfant (application d'une poche de glace, désinfection de petite plaie...).

J'atteste que mon enfant :

- n'a pas de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives
- dispose d'une assurance extrascolaire.

J'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé pendant le stage pour la promotion des activités extrascolaires municipales :

oui ☐ non ☐

Fait à Fresnes, le :

Signature :

Cadre réservé à l'administration

Mode de règlement

- Le maintien d'une activité est conditionné par le nombre de participants.
- La pré-inscription aux accueils de loisirs peut être annulée sur présentation d'un justificatif d'inscription au Passeport jeunes.
- Toute inscription au Passeport jeunes est définitive et ne donnera lieu à aucune modification ou remboursement sauf problème médical dûment justifié par un certificat médical.